

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-12-092/SG du 1^{er} décembre 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à l'adjointe au directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

NOR : ETSX1130916S

Le président de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision n° 2009-03-007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, délégation est donnée à Mme Catherine Grenier, son adjointe, pour signer, en mon nom et dans la limite des attributions du directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € hors taxes par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} décembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 1^{er} décembre 2011.

Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU